

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 48

Artikel: Entre voisins
Autor: A.G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Le fourniment et la garde-robe du capitaine J.-J. Bezencenet.

Quelques explications sont ici nécessaires pour l'intelligence du curieux document qui va suivre, et qu'un de nos lecteurs a eu l'amabilité de nous communiquer.

Vers le milieu du XVI^{me} siècle, nous dit l'histoire, l'ancienne constitution démocratique du canton de Fribourg fit peu à peu place, comme dans d'autres cantons, à un pouvoir de plus en plus oligarchique. Un certain nombre de familles nobles, sous le nom de *Secrets* (Heimlicher), occupaient toutes les places et réussirent à diminuer considérablement l'aisance des paysans, qui, dans l'origine, étaient fort riches.

En 1781, l'entrée des *Secrets* ayant été refusée aussi aux bourgeois de la ville, le peuple se souleva contre ce patriciat. Les paysans, les premiers, se levèrent au nombre de 2000, et, après avoir fait bénir leurs drapeaux par les curés de Morlon et de Matran, ils marchèrent sur la capitale, le 2 mai 1781. L'aide-major Nicolas Chenaux, né à la Tour-de-Trême, tête hardie et impétueuses, marchait à leur tête.

Le gouvernement de Fribourg ne pouvant se fier entièrement ni aux milices du canton ni aux bourgeois de la capitale, étouffa l'insurrection avec le secours de troupe bernoises.

C'est sans doute à l'occasion des premières menaces de ce mouvement populaire, connu sous le nom de *Révolution de Chenaux*, et en prévision d'une marche sur Fribourg, que le capitaine Bezencenet avait été mis de piquet, et qu'en avril 1781, pour être prêt à partir, il organisa son fourniment, dont il dressa le long et curieux inventaire suivant, dont nous avons le manuscrit sous les yeux. Ce manuscrit forme un petit cahier, sur la première page duquel on lit :

INVENTAIRE DU 5 AVRIL 1781

en cas de marche sur Fribourg, en qualité de capitaine commandant de la 2^{me} Compagnie du 4^{me} Bataillon du Régiment de Moudon. J.-J. BEZENCENET.

Puis, tournant le feuillet, on lit l'inventaire suivant :

Notte des effets contenus dans mes deux portemanteaux, pour la marche à Fribourg.

4 chemises garnies.
2 dittes non garnies.
2 paires de draps de lit.
4 serviettes.
2 paires de bas de soye blancs
2 dittes noirs.
2 dittes de fil.
4 Bonnettes.
3 bonnets de coton.
4 paires de manchettes de batiste.
15 mouchoirs de poche des Indes.
3 dittes fonds bleu.
Une cravate de mousseline.
Un service d'argent.
Une garniture de boucle de même.
2 paires de souliers.
Une paire de mules.
Une culotte de velours noir.
Une ceinture de soye.
Un col noir.
4 Razoirs.
Un canif.
Un compas.
Un pied de Roy. Un de Berne.
Un bâton de cire, un cachet.
Plumes, papier.
Lunettes avec étuy.
Une bouteille de baume, grande.
Une ditte petite.
Une tabatière, une pipe.
Une petite bouteille garnie d'oziers.
Une perruque neuve.
Une paillasse.
Une paire de crochets d'habits en argent.
Un miroir à razer.

AUTRES EFFETS.

Un habit uniforme complet.
Un Garde Habit de Camelot bleu avec la veste.
Une paire de bottes.
Un chapeau bordé.
Une Epée d'argent.
Un Haussecol de même.
Une plaque de même au Ceinturon.
Une boucle de col de même.
Une montre d'or à répétition avec son faux étuy.
Une canne avec son cordon de filagramme en or et soye.
Une dragonne d'Epée argent et soye.
Deux couteaux.
Un étuy en argent portant un crayon avec une plume d'or.
Un capuchon de taffetas ciré.
Une selle, bride, etc.
Un manteau de drap bleu neuf.
Une Housse d'Ecarlatte galonnée en argent avec les chaperons idem.

Une paire de pistolets.
Deux portemanteaux de cuir.

LIVRES.

L'ordonnance militaire allemand.
Le livret de même.
Science des postes militaires.
Contrat social.
Epitres, satyres et contes.
Une savonnette.
Une boette à poudre.

ARGENT EFFECTIF.

12 Louis neufs	L. 192
2 demy dittes	» 46
48 Ecu neufs	» 492
	L. 400
Petite monaye	4
	Total. L. 404

Une boursede filoché en soye.

Entre voisins.

Un de nos abonnés nous envoie cette amusante histoire, que nous reproduisons textuellement :

« J'ai connu deux voisins, Jean et Louis, dont les maisons avaient un mur mitoyen ; celle de Jean était au nord, celle de Louis au sud, et le chemin public la cotoyait au midi.

» De tout temps, Jean, pour atteindre le chemin, avait passé devant la porte de Louis. La grange de ce dernier, située au levant de sa propriété, était à l'extrême limite de son terrain et le verger de Jean en rasait la paroi nord.

» Nos deux voisins étaient très regardants à l'égard du tien et du mien. Un jour que les chèvres de Jean paissaient sur son verger, elles vinrent manger devant la porte de Louis des salades qui devaient figurer à son dîner. De là une vive altercation qui se termina par des injures.

» Louis, irrité au plus haut degré, se hâta de fermer, au moyen de planches, le passage cité plus haut. Jean porte plainte et le juge donne tort à Louis, qui, paraît-il, devait un passage de trois pieds sur le terrain qui se trouvait entre sa maison et sa grange. Il médite alors une vengeance. Il enlève les planches, laisse le passage de trois pieds exigé, et, entre celui-ci et la grange, construit un poulailler, à la limite du verger de Jean, de telle façon que les

poules, en allongeant le cou, y picoraient des brins d'herbe et des insectes.

» Jean, usant alors d'un grand moyen, se dit en lui-même : *Ah ! t'as rolliu fére 'na dzenelhère, atteinds vâi on bocon.*

» Il aiguise son sabre de chasseur de gauche, va semer des grains d'avoine sur son terrain, le long du poulailler, de manière que les poules soient tentées d'allonger le cou à travers les barreaux pour les manger. Mais aussitôt que l'une d'entre elles se hasardait à montrer sa tête, Jean la décapitait d'un coup de sabre, et tandis que le corps de la victime se démenait dans le poulailler, la tête allait invariablement rouler dans le pré de Jean.

» Et Louis fut bien forcé de déplacer ses volatiles ; sans cela, il ne lui en serait pas resté un. A. G.

Le comique anglais Tole raconte qu'il y a une vingtaine d'années, il se promenait sur la Perspective-Newsky à Saint-Pétersbourg. Pour passer le temps, il alluma un cigare et fumait tout tranquillement, sans penser à mal. Tout à coup, un officier, dit-il, s'approcha de moi et m'adressa la parole :

— Monsieur, ne savez-vous pas qu'il est défendu de fumer ici ?

— Je n'en avais pas la moindre idée. Mais puisque c'est défendu, je m'en vais cesser de suite ; et j'éteignis mon cigare.

Deux minutes après, des agents de police se jettent sur moi, m'empoignent et me conduisent au poste, où je reste un jour et une nuit. Enfin on m'amène devant le commissaire.

— Ne savez-vous pas qu'il est défendu de parler au czar ?

— Pardon, répondis-je, je n'ai parlé à personne. C'est un officier qui m'a fait remarquer qu'il était défendu de fumer sur la Perspective-Newsky.

— Un officier ! Mais c'est Sa Majesté le czar. Ne l'avez-vous pas su ?

— Mais non, pas du tout.

Mon interrogatoire terminé, on me reconduisit en prison. Puis, au bout de quelques heures, un agent vint me chercher et me dit que le czar désirait me voir. J'allai au palais. Alexandre III fut fort aimable, s'excusa au sujet de cet incident et parla avec beaucoup d'esprit d'art et de théâtre. Avant de partir, je m'enhardis à lui dire : Puis-je vous demander une grâce, Sire ?

— Parlez, dit le czar en fronçant légèrement les sourcils.

— Je vous supplie, si vous me rencontrez encore dans la rue, de ne plus m'adresser la parole.

Le czar rit et me congédia avec la plus grande amabilité.

L'einterrâ dê la fenna à Remâofon.

La fenna à Remâofon, la Zabet, qu'é-tâi malâda, allâvê adê pe mau, qu'on bio matin le restâ sein remoâ su sa tiutra, râide coumeint on pau. Remâofon, quand ve cein, fe fêrê onna bière et coumandâ lè pareints po l'einterrâ. Dein cé teimps n'iavâi pas onco dê cliiâo petits z'ornibu iô on einfatê la bière pè derrâi po allâ âo cemeti-ro, et mémameint dein bin dâi veladzo n'iavâi pas pi on branquâ ; on menâvê la bière su on tsai et quand on arrevâvê vai la delêze dâo cemeti-ro, on pregnâi dou panamans qu'on passâvê per dêzo la bière, ion dêvant et l'autro derrâi, et on la portâvê dinsê tantquê dein la fousa.

Quand faillu einterrâ la fenna à Remâofon et que lè pareints furent arrevâ, on lâo baillâ à tsacon on verro et onna navetta, tandi que lo vôleit appliyivê la Grise, après quiet on agueliâ la bière su lo tsai à panâirês et on modâ po lo cemeti-ro. Mâ y'avâi dâi crouïo tsemis, na pas que y'aussê dâo pacot et de la vouarga, mâ y'avâi dâi roussins que lè ruês einfonçâvont tant qu'âi z'abots et dâi z'autro bets ein molasse iô lo tsemin étâi tant grebolu que c'é-tâi coumeint se lè ruês passâvont su dâi tsirons que cein fasâi dâi sécossês dâo diablio. Assebin quand l'arreviront à iena dê stâo pliacês, cein fe coumeint se lè ruês dêvai la man aviont passâ su onna bouenna : rraao ! po la coumeinçoura dêvant, et rraao ! po la coumeinçoura derrâi. Ma fâi, qu'arrevâ-te ? C'est que la fenna qu'é-tâi dein la bière sê reveillâ ; parait que l'é-tâi coumeint on dit, ein nêtargie, et le coumeinçâ à bordenâ per lè dedein. Quand lè dzeins oïront cein, furent on bocon épouâiri ; mâ faillâi bin vaîrê cein qu'ein irê ; l'arrêtoent lo tsai, l'âovront la bière, et tràovont la Zabet que bâillivê ein sê frotteint lè ge. Que faillai-te fêrê ? On ne poi-vê pas la menâ âo cemeti-ro et la faillu ramenâ à l'hotô, iô le sê garit et iô le vicu onco on part dê teimps.

Trâi z'ans après, la revouâiquie mé morta po tot dê bon, mê peïnso, et faillu refêrê. Remâofon avâi adê lo mémo vôleit, que rappliâ la Grise po menâ la bière ; mâ quand faillu modâ, Remâofon que ruminâvê oquiê ein li mémo, s'ap-proutsê dâo vôleit que tagnâi dza la cavala pè la breda, lâi preind l'écourdjâ dâi mans et lâi fâ :

— Remoa-tê d'iquie et laissê mê menâ lo tsai, sein quiet on est dein lo cas d'être onco eimbê-tâ tandi trài z'ans !

Petit-Pierre.

(Suite et fin.)

Il y avait trois ans que Lucile était morte... Alors commença pour Petit-Pierre une existence douloureuse. Jacques s'était passionné-ment épris de sa seconde femme, qui, — triste

côté de l'égoïsme maternel, — n'aimait que ses enfants à elle. Petit-Pierre fut immédiatement relégué au second plan, en compagnie du grand père.

Celui-ci, avec sa profonde expérience de la vie, s'aperçut bientôt que le fils de Lucile allait être malheureux dans cette maison qui, autrefois, lui avait été si douce.

Rose et Gaston, les enfants de la deuxième femme de Jacques, étaient choyés, couverts de caresses, pendant que l'infortuné Petit-Pierre ne récoltait jamais, lui, un seul mot de tendresse. Ses jouets, ses beaux jouets dorés, que sa mère Lucile avait été, jadis, si heureuse de lui acheter, étaient devenus la propriété des nouveaux venus. A table, au repas du soir, la moindre incartade de Petit-Pierre était impitoyablement punie, pendant que Rose et Gaston avaient, eux, le droit de tout se permettre et en usaient avec entrain.

En vain le grand-père cherchait-il à s'interposer ; en vain représentait-il à son fils tout ce que cette inconcevable partialité avait de singulier et de répréhensible : le peintre, aveuglé par son amour, répondait aux reproches de son père par de mauvaises raisons, alléguant que Petit-Pierre était insupportable, que, du reste, il arrivait à un âge où il fallait le morigéner sévèrement, de peur d'avoir à se reprocher, plus tard, trop d'indulgence à son égard. Mais l'aïeul n'était pas dupe de tout cela, les choses les plus futiles lui prouvaient, jusqu'à l'évidence, que Petit-Pierre était odieux à sa marâtre.

Pour faire oublier à l'enfant de Lucile toutes les petites cruautés dont on l'accablait journallement, le brave homme s'ingéniait à redoubler de bonté envers lui. Son cœur débordant de tendresse cherchait à consoler cet innocent, qui devenait, de jour en jour, plus pensif et plus sombre. Souvent, le prenant par la main, il l'emmenait au cimetière, prier sur la tombe de la chère morte : c'étaient leurs seules excursions à présent ! Naturellement, ils rentraient de ce pèlerinage les yeux rougis par les larmes. Alors la femme de Jacques leur reprochait leur tristesse, les accusant de ne manifester de la sorte leurs regrets que pour mieux témoigner leur aversion pour elle.

Que répondre à ces attaques ? Le grand-père, admirable de calme et de mansuétude, prenait le parti de regagner sa chambre avec Petit-Pierre. Ils couchaient tous les deux dans la même pièce, au premier étage. De là, ils pouvaient entendre les cris joyeux de Rose et de Gaston, dont les sonores éclats de rire leur donnaient, à eux, une insurmontable envie de pleurer.

La philosophie du vieux père Darville ne put résister bien longtemps à cette lutte de tous les jours. Le digne homme se cassa lamentablement. Lui, jadis solide comme un chêne, et robuste et droit sous sa couronne de cheveux blancs, il se voûtait de plus en plus ; ses yeux obscurcis par le chagrin devenaient atones et vitreux. Pauvre vieux ! cela le tuait lentement, de voir souffrir son Petit-Pierre qu'il aimait tant, et cela sans pouvoir rien faire pour le délivrer de cette existence pénible !

Bien souvent, il avait eu la pensée d'emmenner l'enfant, de s'enfuir de cette maison dans laquelle tous deux, maintenant, semblaient être des importuns, des trouble-fête, des étrangers ! Mais où aller ? que faire ? Il était trop fier pour tendre la main, pour implorer